CERTIFICATS CANADIENS D'ACTIONS ÉTRANGÈRES

19 novembre 2026

Certificats canadiens d'actions étrangères de Sandisk (couverts en $ CA) « CCAE de Sandisk») - Annonce finale de l'ajustement du ratio pour le fractionnement d'actions

Tableau sommaire des mesures générales

Renseignements clés	Données
Symbole boursier du CCAE :	TSX : SNDK
ISIN du CCAE :	CA8000541083
Symbole boursier de l'action sous-jacente :	NASDAQ : SNDK
Société sous-jacente :	Sandisk Corp
Type d'action :	Fractionnement d'actions à raison de huit pour une
Date de clôture des registres aux fins du fractionnement des actions sous-jacentes :	9 novembre 2026
Premier jour de bourse des actions sous-jacentes rajustées en fonction du fractionnement :	20 novembre 2026
Date de prise d'effet du rajustement du ratio à la date de l'opération :	19 novembre 2026
Date de prise d'effet du rajustement du ratio du CCAE :	20 novembre 2026
Ratio à la date de l'opération au 2 septembre 2026 avant le rajustement en fonction du fractionnement d'actions :	0.01688179
Ratio à la date de l'opération au 2 septembre 2026 après le rajustement en fonction du fractionnement d'actions :	0.13505432

Description des opérations stratégiques sur le capital

Le 29 octobre 2026, Sandisk Corp (l'« émetteur sous-jacent ») a annoncé un fractionnement des actions ordinaires de l'émetteur sous-jacent à raison de huit pour une (les « actions ordinaires de Sandisk»), qui sera effectué au moyen d'une modification du certificat de constitution mis à jour de l'émetteur sous-jacent. Les actions ordinaires de Sandisk sont les « actions sous-jacentes » en ce qui a trait aux CDR de Sandisk.

L'émetteur sous-jacent a indiqué que chaque porteur d'actions ordinaires de Sandisk inscrit à la clôture des marchés le 9 novembre 2026 (la « date de clôture des registres aux fins du fractionnement des actions sous-jacentes ») recevra sept actions ordinaires de Sandisk supplémentaires, qui seront distribuées après la clôture des marchés le 19 novembre 2026. La négociation des actions ordinaires de Sandisk devrait commencer sur une base rajustée en fonction du fractionnement le 20 novembre 2026 (le « premier jour de bourse rajusté en fonction du fractionnement »).

Comme il est prévu dans la convention de dépôt, les actions sous-jacentes supplémentaires reçues dans le cadre du fractionnement des actions sous-jacentes détenues dans le compte de dépôt de titres des CDR de Sandisk (le « compte de dépôt de titres ») ont été traitées comme des titres déposés supplémentaires pour les CDR de Sandisk et ont été déposées dans le compte de dépôt de titres, et aucun dividende ni aucune distribution connexe n'a été versé aux porteurs de CDR. Pour tenir compte de ce dépôt, le ratio à la date de l'opération des CDR de Sandisk sera multiplié par un facteur de huit après le rajustement quotidien ordinaire du ratio à la date de

l'opération pour le 19 novembre, qui est le jour de bourse au cours duquel les actions ordinaires supplémentaires de Sandisk doivent être distribuées après la clôture des marchés, et le ratio du CDR tiendra également compte de ce rajustement un jour ouvrable plus tard à la date de prise d'effet du rajustement du ratio du CDR (20 novembre). Le ratio à la date de l'opération rajusté en fonction du fractionnement sera affiché sur le site Web du CDR après la fermeture des marchés à la date de prise d'effet du rajustement du ratio à la date de l'opération (19 novembre).

Comme le nombre de CDR de Sandisk en circulation et le nombre de CDR détenus par les porteurs de CDR ne subiront aucun changement en raison du fractionnement des actions sous-jacentes, aucun rajustement de la négociation des CDR de Sandisk sur TSX Inc. ne sera nécessaire en raison de la survenance du fractionnement d'actions ou des rajustements connexes du ratio à la date de l'opération et du ratio du CDR à l'égard des CDR de Sandisk.

De plus amples renseignements sur le fractionnement d'actions de Sandisk Corp à raison de huit pour une peuvent être obtenus au https://investor.Sandisk.com/

Personnes-ressources

Courriel : cdr.info@cibc.com

Site Web : https://cdr.cibc.com/#/

Veuillez lire le prospectus de la Banque CIBC relatif aux certificats canadiens d'actions étrangères (CCAE) et la convention de dépôt pour obtenir de plus amples renseignements sur les CCAE et les distributions connexes. Pour obtenir un exemplaire, veuillez consulter le https://cdr.cibc.com/#/.

Les termes clés qui ne sont pas définis dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la convention de dépôt relative aux actions d'émetteurs américains datée du 16 juillet 2021 (dans sa version modifiée) et modifiée et mise à jour avec prise d'effet le 28 mai 2024, dans sa version modifiée et complétée à l'occasion (la « convention de dépôt ») à l'égard des CCAE de Sandisk et d'autres séries de CCAE, qui peut être consultée sur le site Web concernant les CCAE de la Banque CIBC à l'adresse cdr.cibc.com/#/.

L'émission de CCAE ne constitue pas un financement à l'intention des émetteurs d'actions sous-jacentes aux CCAE (les émetteurs sous-jacents) et les émetteurs sous-jacents ne recevront aucun produit tiré du placement et de la vente de CCAE. Les émetteurs sous-jacents n'ont pas participé à la rédaction du prospectus ni du présent document, ils n'assument aucune responsabilité à l'égard de l'exactitude ou de l'exhaustivité des renseignements qui y figurent et ne font aucune déclaration quant à l'opportunité d'acheter des CCAE.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.